

À Nogaro, le budget 2019 est dans la continuité

Baisse de la taxe sur le foncier bâti



À Nogaro, le budget 2019 est dans la continuité

Pour 2019, dernier budget de son mandat, Christian Peyret, maire de Nogaro, et son équipe, font un cadeau aux Nogaroliens : la taxe sur le foncier bâti, qui était de 33,15 % est réduite à 32,80 % (- 1,05%) et les autres taxes ne bougent pas. Les recettes de la municipalité n'en souffriront pas, car les bases de calcul de l'imposition – données par l'État – augmentent : de 2,57 % pour la taxe d'habitation, de 3,64 % pour la taxe foncière sur le bâti, de 2,79 % pour la taxe foncière sur le non-bâti et de 6,93 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Produit prévu de la fiscalité

la taxe d'habitation (26,26 %) : 419 897,00 euros

la taxe foncier bâti (32,80 %) : 750 464,00 euros

La taxe foncier non-bâti : 35 410,00 euros

taxe foncière des entreprises : + 354 129,00 euros

1 569 900,00 euros

Soit + 3,32 % de plus que pour le budget primitif 2018.

Les dotations compensatrices revenant à la commune (elles compensent les exonérations d'impôts décidées par l'État), auxquelles s'ajoutent la taxe sur les entreprises de réseaux (EDF, etc.), soit 35 491,00 euros et la taxe additionnelle sur les propriétés non-bâties (5 876,00 euros) s'élèveront à 489 891,00 euros, ce qui donnera un produit fiscal global de 2 059 791,00 euros contre 1 937 100,00 euros en 2018 (+6,33 %).

Les dotations de fonctionnement s'établissent à 609 628,00 euros contre 646 736, 17 euros réalisés en 2018.

Le total des dépenses, comme des recettes de fonctionnement, égale 3 408 390,00 euros. Tandis que le montant des recettes et des dépenses d'investissement s'établit 3 221 774,00 euros.

Toutes opérations confondues, le total des recettes et des dépenses s'élève à 6 630 164,00 euros.

Analyse du budget primitif 2019

En fonctionnement, les charges à caractère général sont de 948 255,21 euros (contre 915 010,75 euros réalisés en 2018) ; les charges de personnel, de 1 297 727,00 euros (contre 1 253 990,17 euros réalisés en 2018), soit 38,08 % des dépenses de fonctionnement. Quant aux autres charges de gestion courantes, elles s'élèvent à 479 950,00 euros (contre 477 109,12 euros réalisés en 2018).

En investissement, les crédits ouverts s'établissent à 3 221 774,00 euros (contre 2 804 508,49 en 2018). Les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 1 739 122,02 euros, dont 818 260,00 euros de reste à réaliser de l'exercice 2018. Les recettes d'investissement sont constituées notamment d'excédents de fonctionnement et réserves pour 676 017,17 euros, de subventions d'investissement pour 1 083 587,75 euros et d'emprunts pour 252 000,00 euros.

Citons parmi les investissements, quatre opérations majeures :

l'aménagement de la salle d'animation pour un total de 667 814,00 euros financés par l'emprunt (250 000,00 euros), l'État (297 814,00 euros), la Région (100 000,00 euros) et la Communauté de communes (CC) de 20 000,00 euros,

l'aménagement du club house du Tennis-club, chiffré à 136 542,00 euros ; financé par l'État (60 770,00 euro), la Région (33 772,00 euros), le Conseil départemental (12 000,00 euros), la CC (5 000 euros) et la Fédération de tennis (25 000,00 euros),

la restauration du portail nord de l'église Saint-Nicolas, chiffrée à 55 838,40 euros, financée par la Région (12 689,00 euros), la Drac (25 805,53 euros) et l'association Ancore (17 343,87 euros)

le carrefour giratoire devant l'hôpital, chiffré à 201 686,00 euros, financé par l'État (90 000,00 euros), les amendes de police du Gers (46 690,00 euros) et le Conseil départemental (64 996,00 euros).

Enfin, notons que les subventions aux associations sont en baisse légère, pour l'instant. Elles passent d'un total de 143 810,84 euros réalisés en 2018 à un total budgété pour 2019 de 142 212,18 euros.



Christian Peyret dans une salle encombrée (la réunion a lieu dans une salle plus petite qu'à l'habitude)



Une partie du conseil municipal



Autre vue du conseil municipal



Idem